

Travail de rue

réalisé par les services partenaires des Relais sociaux

61 666 interventions

C'est le nombre d'interventions réalisées par les services de travail de rue partenaires des Relais sociaux de Wallonie en 2024

Nombre d'interventions réalisées par les services de travail de rue partenaires des relais sociaux en Wallonie (2024) - Répartition par type d'intervention

Type d'intervention	Nombre d'interventions réalisées en 2024
Contacts d'accroche / de création de lien (écoute, discussions, informations)	37 745
Interventions spécifiques (accompagnements physiques, réduction des risques, distribution de matériel)	17 891
Relais, dispatchings et orientations vers des institutions	6 030
Total des interventions principales	61 666

Sources : IWEPS, Relais sociaux & services partenaires des Relais sociaux de Wallonie ; Calculs : IWEPS (13 services répondants de 9 RS)

Les Relais sociaux (RS) assurent en Wallonie la coordination et la mise en réseau de services (privés et publics) impliqués dans l'aide aux personnes en situation d'exclusion, à savoir « toute personne majeure confrontée ou susceptible d'être confrontée à la difficulté de mener une vie conforme à la dignité humaine et d'exercer les droits reconnus par l'article 23 de la Constitution ». Cette coordination concerne les activités déployées au sein de quatre axes à savoir le dispositif d'urgence sociale (système d'intervention 24h sur 24), l'hébergement d'urgence, le travail de rue et l'accueil de jour. Cette fiche porte sur le « travail de rue » (TR) organisé par les services partenaires des RS. Par « travail de rue » on entend « toutes les activités proposées par les éducateurs de rue : contacts, écoute, orientation, accompagnement et suivi des personnes se retrouvant à la rue ».

Le tableau ci-dessus illustre la multitude et la diversité des interventions réalisées par les éducateurs de rue. Interventions qui passent bien souvent inaperçues alors qu'elles sont accomplies, pour la plupart, en rue au « cœur même de la cité ». Il s'agit de contacts d'accroche (écoute, discussions, apports d'information...) qui visent à créer un lien avec les personnes rencontrées dans la rue ou encore d'interventions spécifiques qui consistent notamment en des accompagnements physiques des personnes dans la réalisation de leurs démarches mais aussi en des actions qui visent à réduire les comportements à risque ; en particulier ceux en lien avec les rapports sexuels et/ou l'utilisation de drogues (toxicomanie) ou encore en la distribution de matériel de première nécessité (couvertures, vêtements, produits d'hygiène...). Il s'agit également d'interventions visant à orienter les personnes vers d'autres services ou institutions.

Travail de rue

réalisé par les services partenaires des Relais sociaux

Répartition par type de revenu (principal) des personnes rencontrées par les travailleurs de rue en Wallonie (2024)

Répartition par « type de revenu principal » (%)	
Aucune ressource financière	21,5
Revenu d'intégration sociale (RIS) ou une autre aide sociale	45,8
Indemnités de mutuelle (ou maladie-invalidité)	13
Allocations de chômage	8
Allocations aux personnes handicapées	8,1
Pension	1,9
Revenus professionnels	1
Autres types de revenus	0,7
Total	100

La répartition des personnes par type de revenu fait apparaître que plus de trois quart d'entre elles disposent « d'allocations sociales » avec 45,8 % de « revenus d'intégration », 13,0 % d'« indemnités de mutuelle », 8,0 % d'« allocations de chômage », 8,1 % d'« allocations pour personnes handicapées » et 1,9 % de « pensions (de retraite...) » ; que 1,7 % bénéficient d'un revenu (1,0 % « professionnel » ou 0,7 % d'un « autre type ») et 21,5 % sont « sans revenu ».

Sources : IWEPS, Relais sociaux & services partenaires des Relais sociaux de Wallonie ; Calculs : IWEPS (N = 1 533) (9 services répondants de 8 RS)

Répartition par type de logement/hébergement des personnes rencontrées par les travailleurs de rue en Wallonie (2024)

Répartition par « type de logement/hébergement » (%)	
En logement privé	20,4
En logement social/public et assimilé (Agence Immobilière Sociale)	4,4
En rue ou en abris de fortune (squat, voiture, tente, caravane,...)	41,5
En hébergement d'urgence (abri de nuit, lits DUS, hôtel)	13,9
En Maison d'accueil	2,6
En logements d'urgence, de transit, d'insertion,...	1,3
En institution - Autres (prison, hôpital psychiatrique, ...)	3,3
Chez un tiers "proche" (famille élargie, amis, connaissances,...)	12,1
Dans d'autres endroits hors institution	0,5
Total	100

L'identification du type de logement / hébergement occupé par la personne la semaine précédant sa « prise en charge » par un travailleur social du dispositif de TR fait apparaître que :

- trois personnes sur cinq (59,2 %), vivaient soit « en rue ou en abris de fortune tels que squat, voiture, tente, caravane. » (41,5 %), soit « en hébergement d'urgence tel qu'abri de nuit » (13,9 %) ou encore « en maison d'accueil » (2,6 %), ou « en logement d'urgence, de transit, d'insertion... » (1,3 %).
- une sur cinq d'entre elles (20,4 %) habitait en logement privé et seulement 4,4 % en logement social ou assimilé ;
- 12,1 % des personnes vivaient « chez un proche (famille élargie, amis, connaissances) ».

Sources : IWEPS, Relais sociaux & services partenaires des Relais sociaux de Wallonie ; Calculs : IWEPS (N = 1 674) (9 services répondants de 8 RS)

Définitions et sources

Les statistiques sont établies au niveau wallon, par l'IWEPS, à partir de données harmonisées transmises annuellement par l'ensemble des neuf Relais Sociaux (RS) de Wallonie. Chacun d'eux réalise, sur son territoire, la coordination de la collecte des données auprès des services partenaires. Sept RS sont Urbains : Tournai, Mons-Borinage, La Louvière, Charleroi, Namur, Liège et Verviers. Les deux autres, créés en 2021, sont intercommunaux, celui de la Province de Luxembourg et celui du Brabant wallon.

Ces données constituent une source d'information importante sur les personnes vivant dans la « grande précarité » et sur le travail social réalisé avec ces personnes. Ce public est très mal appréhendé par les sources administratives et absent des enquêtes sociales à visée généraliste (SILC).

Pertinence et limites

Les chiffres peuvent sous-estimer à la fois le nombre de personnes accompagnées et le nombre d'interventions réalisées par les éducateurs de rue car seules les données provenant de services partenaires des relais sociaux sont prises en compte. Il existe également des cas de services partenaires qui ne réalisent qu'une collecte partielle des données relatives aux personnes accompagnées en rue. Des doublons peuvent néanmoins subsister lorsque des personnes ont rencontré des services de TR localisés à différents endroits.

Les statistiques réalisées à partir de ces données sont de nature expérimentale.

La publication des données vise à éclairer des situations difficilement atteignables par d'autres sources d'information.

Pour en savoir plus : Statistiques des relais sociaux urbains wallons 2015, "Regards statistiques N°1" :

www.iweps.be/publication/statistiques-relais-sociaux-urbains-wallons-2015/

Personne de contact : [Olivier Colicis \(o.colicis@iweps.be\)](mailto:o.colicis@iweps.be) - relais.sociaux@iweps.be

prochaine mise à jour : **septembre 2026**